

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

91/100

77 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	-15.7%	4.2%	4.5%
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	-8.4%	-7.4%

votre résultat final est **2.9%**

écart favorable aux femmes

votre note obtenue est **37/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	38.1%	40.9%

votre résultat en nombre
équivalent de salariés* est **0.6**

écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **35/35**

** mesures de correction prises en
compte

votre résultat en pourcentage est de **2.8%**, la note obtenue avant prise en compte
des mesures de correction est de **25/35**
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins
favorable

* si ce nombre d'hommes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les
taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des hommes tandis que l'écart de
rémunération est en faveur des femmes, donc l'écart de taux d'augmentations est
considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur
retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé
maternité pendant la période de référence.

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **3**

les femmes sont sur-représentées

votre note obtenue est **5/10**